

Date d'affichage : 20/02/2019

<p style="text-align: center;">COMMISSION JURIDIQUE REUNION TELEPHONIQUE DU 20/02/2019</p>
--

Présents : MM. Fk PORET, C. FOURNIER, D. SAUVAGE, T.DOUILLY

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Coupe Futsal Intersport

56452.1 FRUGES/WIMEREUX FUTSAL. Forfait de Wimereux Futsal. Homologué : FRUGES 3 – WIMEREUX FUTSAL 0 par forfait. Amende 23€ à Wimereux Futsal.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : C. FOURNIER

Le Secrétaire : F. PORET